

REUNION du CONSEIL SYNDICAL

Du Mardi 19 mai 2020 à 20 heures

Salle du Conseil - Mairie de MULSANNE

Ordre du Jour

1. Délibération n° 1 – Modification du calendrier d'activité de l'EEA 2019 / 2020
2. Délibération n° 2 – Protocole de réouverture de l'EEA suite à la suspension d'activité liée au COVID 19 et l'état d'urgence Nationale
3. Délibération n° 3 – Conditions de remboursements liées à la suspension de cours physique suite à l'état d'urgence – Covid – 19
4. Délibération n° 4 – Calendrier de fonctionnement 2020 / 2021
5. Délibération n° 5 – Participation des familles 2020 / 2021
6. Délibération n° 6 – Location d'instruments
7. Délibération n° 7 – Interventions auprès du RAMPE Arnage
8. Délibération n° 8 – Interventions auprès du RAMPE Mulsanne
9. Délibération n° 9 – Interventions auprès des groupes scolaires Mulsanne
10. Délibération n° 10 – Interventions auprès des groupes scolaires Arnage
11. Délibération n°11– Interventions auprès des groupes scolaires Coulaines
12. Délibération n° 12 – Tableau des emplois permanents
13. Questions diverses

Compte rendu conseil syndical du 19 mai 2020

Présents: Martine Goupil, Françoise Dalmières, Carole Heulot, Christian Vernet, Thierry Rebouilleau, Eve Diebolt, Claire Houyel, Jérôme Janouny, Christophe Massé, Jean-Yves Lecoq, Jérôme Duchesnay

Début de séance, Martine Goupil, présidente, remercie tous les enseignants pour les cours à distance.

Délibération n° 1 – modification du calendrier de fonctionnement eea 2019/2020

Ajuster la semaine des 24h selon les annonces.

M. Lecoq demande à quand la reprise. Sur Mulsanne, saison finie pour toutes les associations. Redémarrage le 2 juin : pas certain car difficultés par rapport au ménage, à la distanciation. Faut-il prévoir des plexis pour les cours en face à face ? gel, masques(...) même si pas de cours en juin, prévoir l'acquisition pour septembre. Pas de cours de percussions. Un certain mécontentement de parents, pour l'instant peu nombreux.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2 – protocole de réouverture.

A retirer tout le paragraphe en gras sous l'objet. Ajouter : fermeture jusqu'à nouvel ordre, réouverture en septembre 2020.

Discussion autour de la réouverture en juin ou pas, demande d'une attestation de non responsabilité : non retenue.

Idée d'un courrier aux parents expliquant le protocole sanitaire.

M. Rebouilleau : priorité à la santé de tous, des agents, des enfants (...)

Plusieurs propositions :

Ouverture le 2 juin

Ouverture en septembre

Accueillir les enfants pour faire le point sur 1 semaine fin juin

A l'instant T pas de réouverture. 8 voix pour et 7 contre.

Délibération n° 3 – conditions de remboursements

A ajouter :

« décident qu'un avoir pourra être consentis sur l'année 2020/2021 »

« au cas par cas par les membres du conseil syndical »

« En cas de non réponse des enseignants aux familles »

« En cas de non réponse des familles aux enseignants »

« des critères pourront être étudiés.. »

Retirer le paragraphe pour rappel sur les agents absents pour maladie.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n° 4 – calendrier de fonctionnement 2020/2021

Adopté à l'unanimité.

Délibération n° 5 – Participation des familles 2020 / 2021

Pour faire suite à la demande de Madame Françoise Dalmières concernant le coût d'1 h d'enseignement pour les adultes, un document a été réalisé et présenté. Madame Dalmières fait également remarquer que le tarif adhésion pour les adultes est dissuasif. Le document remis fait apparaître que le tarif demandé respecte la commande politique : le tarif adulte doit être approchant du prix « coûtant » et le tarif enfant plus faible permettant ainsi de favoriser l'accès aux plus jeunes.

Plusieurs propositions sont émises mais force est de constater que si le tarif baisse se sont les communes qui devront abonder, en cette période cela n'est pas envisagé.

Une réflexion avait également été formulée concernant la tarification pour la chorale adulte. La volonté des élus était de revoir à la baisse, compte tenu de la période actuelle qui s'annonce difficile budgétairement, cela n'est plus à l'ordre du jour.

La décision est de ne pas toucher aux tarifs, permettant de limiter l'impact pour les adhérents et les communes.

M. Lecoq : subvention communale trop importante, souhaite que cette enveloppe diminue sur 2020. Questionnement sur cotisations + ou - .

Clef de répartitions, limiter le nombre d'adhérents, limiter les manifestations. Il sera nécessaire de refaire un point sur le nouveau conseil.

Adopté : 11 voix pour 4 abstentions

Délibération n° 5 – Location d'instruments **Adoptée à l'unanimité**

Délibération n° 6 – Interventions auprès du RAMPE Arnage **Adoptée à l'unanimité**

Délibération n° 7 – Interventions auprès du RAMPE Mulsanne **Adoptée à l'unanimité**

Délibération n° 8 – Interventions auprès des groupes scolaires Mulsanne **Adoptée à l'unanimité**

Délibération n° 9 – Interventions auprès des groupes scolaires Arnage **Adoptée à l'unanimité**

Délibération n°10 – Interventions auprès des groupes scolaires Coulaines **Adoptée à l'unanimité**

Délibération n° 11 – Tableau des emplois permanents **Adoptée à l'unanimité**

Il est demandé d'ajuster le nombre d'heure des postes afin qu'il y ai une correspondance optimale entre les DVP et les heures réalisées. Des heures complémentaires viendront compléter dans l'attente de réajuster le volume horaire.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du
19 MAI 2020

Convocation du
15/05/2020

L'an deux mille vingt, le 19 Mai à 20 heures, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Madame Martine GOUPIL

Nombre de Membres :
en exercice : **19**
présents : **10**
votants : **15**

Présents : Mme HEULOT, Mme DALMIERES, M. VERNET,
M. REBOUILLEAU, Mme DIEBOLT, Mme HOUYEL,
M. JANOUNY, M. MASSÉ, *Titulaires*
M. LECOQ, suppléant

Affiché le :
2/06/2020

Absent et représenté : M. GALLAND, Mme GERSANT, Mme
BONIN, Mme SIOPATHIS, Mme LITOLFF

Absent et excusé :

Absent : Mme JOUNIN, Mme BOUDIER, M. CORRE, M.
MENAGER, Mme KOUASSI *Titulaires*
M. BRUNEAUD, M. CHOLET, Mme LEON, Mme LEVEAU, Mme
PEDEMAS, M. GUIBOUT Mme FOUCAULT-NARBONNE,
Suppléants

Secrétaire de séance : Mme Carole HEULOT

N° 1

Objet : Calendrier de Fonctionnement de l'EEA - Année scolaire 2019/2020

Compte tenu de la période sans suivi pédagogique en présentiel, le report des 24 h du Mans, Madame la Présidente propose de modifier le calendrier de fonctionnement de l'Etablissement d'Enseignement Artistique établi comme suit :

**PLANNING DES JOURS DE COURS
RENTREE 2019/2020**

LUNDI

du 16 septembre 2019 au 29 juin 2020 inclus
(Férié : 11 novembre 2019 - Armistice)
(Férié : 13 avril 2020 - Pâques)
(Férié : 1^{er} juin 2020 - Pentecôte)

MARDI

du 17 septembre 2019 au 30 juin 2020 inclus

MERCREDI

du 18 septembre 2019 au 1^{er} juillet 2020 inclus
~~(école fermée : 10 juin 2020 à 12h30 - 24 h auto)~~

Envoyé en préfecture le 04/06/2020

Reçu en préfecture le 04/06/2020

Affiché le 02/06/2020

ID : 072-257201483-20200519-DEL20201905_1-DE

JEUDI

du 19 septembre 2019 au 2 juillet 2020 inclus

(Férié : 21 mai 2020 - Ascension)

~~(école fermée : 11 juin 2020 - 24 h auto)~~

VENDREDI

du 20 septembre 2019 au 3 juillet 2020 inclus

(Férié : 1er mai 2020 - Fête du travail)

(Férié : 8 mai 2020 - Victoire 1945)

(école fermée : 22 mai 2020 - Pont Ascension)

~~(école fermée : 12 juin 2020 - 24 h auto)~~

SAMEDI

du 21 septembre 2019 au 4 juillet 2020 inclus

(école fermée : 23 mai 2020 - Pont Ascension)

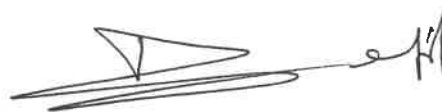
~~(école fermée : 13 juin 2020 - 24 h auto)~~

L'activité de l'EEA se déroulera jusqu'au 4 juillet 2020

Les dates ci-dessus tiennent compte des vacances scolaires, des journées Education Nationale et des jours fériés

Décision : Adoptée à l'unanimité

FAIT ET DÉLIBÉRÉ, à Arnage le 19 mai 2020
LA PRESIDENTE,
Martine GOUPIL



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du
19 MAI 2020

Convocation du
15/05/2020

L'an deux mille vingt, le 19 Mai à 20 heures, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Madame Martine GOUPIL

Nombre de Membres :
en exercice : **19**
présents : **10**
votants : **15**

Présents : Mme HEULOT, Mme DALMIERES, M. VERNET,
M. REBOUILLEAU, Mme DIEBOLT, Mme HOUYEL,
M. JANOUNY, M. MASSÉ, *Titulaires*
M. LECOQ, suppléant

Affiché le :
2/06/2020

Absent et représenté : M. GALLAND, Mme GERSANT, Mme
BONIN, Mme SIOPATHIS, Mme LITOLFF

Absent et excusé :

Absent : Mme JOUNIN, Mme BOUDIER, M. CORRE, M.
MENAGER, Mme KOUASSI *Titulaires*
M. BRUNEAUD, M. CHOLET, Mme LEON, Mme LEVEAU,
Mme PEDEMAS, M. GUIBOUT Mme FOUCAULT-
NARBONNE, *Suppléants*

Secrétaire de séance : Mme Carole HEULOT

N° 2

Objet : Protocole de réouverture de l'EEA suite à la suspension d'activité liée au COVID 19 et l'état d'urgence National.

Constat :

- Impossibilité de reprendre les cours collectifs : distanciation physique impossible, possibilité de propagation du virus par gouttelettes.....
- Favoriser le télétravail
- Respecter au maximum les règles d'hygiène et de sécurité pour les agents et les publics.
- Responsabilité engagée de la collectivité territoriale

Propositions :

- Seule une reprise pour les cours individuels (sauf percussions) est envisagée
- Pour les agents qui ne présentent pas de pathologies à risques et dont les adhérents auront confirmé la présence.
- Sondage à réaliser auprès des adhérents afin de connaître le nombre d'élèves souhaitant venir en cours

Mise en place d'une signalétique sur l'ensemble des sites

- Gestes barrières
- Masques conseillés pour les adhérents
- Utilisation gel hydro alcoolique à l'entrée de chaque site et à disposition des équipes dans chaque salle.
- Lingettes désinfectantes à disposition pour les pianos et prévoir en réserve.
- Sens de circulation au sol et fléchage, également par de la rubalise afin de limiter les croisements (sens unique impossible sur les sites)
- Dans l'ensemble des locaux chaque jour ménage/désinfection des locaux par les agents d'entretien des communes.
- Affichage spécifique dans les toilettes et renfort du savon et gel hydro alcoolique.
- Pas d'accompagnement des parents dans les salles de cours et limiter au maximum l'accès aux espaces.
- Désinfectant virucide EN 14476 pour nettoyage des surfaces et poignées de portes.

Dans les salles :

- Pose de plexiglass dans les bureaux accueillant du public (administratif)
- Installation de parois en plexiglass 2M x1M pour l'enseignement des instruments à vent et optionnellement pour les autres disciplines.
- Pose de lino dans les pièces ayant un revêtement moquette.
- Vérification de la possibilité d'aérer toutes les salles.
- Ré attribution de certaines salles compte tenue de l'absence de cours collectifs.
- 1 pupitre enseignant et 1 pupitre élève.

Pour les agents

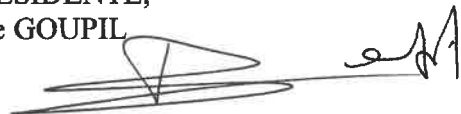
- Masques fournis par la collectivité.
- Garantie de la mise en place des règles d'hygiène et sécurité.
- Gel hydro alcoolique à disposition
- Savon et essuie mains.

En conséquence, l'EEA est fermé et les activités pédagogiques suspendues jusqu'à nouvel ordre. Reprise en septembre 2020.

Date d'effet : 19/05/2020

**Décision : Adoptée 8 voix POUR
et 7 voix CONTRE**

FAIT ET DÉLIBÉRÉ, à Arnage le 19 mai 2020
LA PRESIDENTE,
Martine GOUPIL



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du
19 MAI 2020

Convocation du
15/05/2020

L'an deux mille vingt, le 19 Mai à 20 heures, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Madame Martine GOUPIL

Nombre de Membres :
en exercice : **19**
présents : **10**
votants : **15**

Présents : Mme HEULOT, Mme DALMIERES, M. VERNET,
M. REBOUILLEAU, Mme DIEBOLT, Mme HOUYEL,
M. JANOUNY, M. MASSÉ, *Titulaires*
M. LECOQ, suppléant

Affiché le :
2/06/2020

Absent et représenté : M. GALLAND, Mme GERSANT, Mme BONIN, Mme SIOPATHIS, Mme LITOLFF

Absent et excusé :

Absent : Mme JOUNIN, Mme BOUDIER, M. CORRE, M. MENAGER, Mme KOUASSI *Titulaires*
M. BRUNEAUD, M. CHOLET, Mme LEON, Mme LEVEAU, Mme PEDEMAS, M. GUIBOUT Mme FOUCAULT-NARBONNE, *Suppléants*

Secrétaire de séance : Mme Carole HEULOT

N° 3

Objet : conditions de remboursements liées à la suspension de cours physique suite à l'état d'urgence – Covid – 19.

Suite à la mise en place de l'état d'urgence, tous les cours en présentiel n'ont pas pu se dérouler au sein de l'EEA. Un suivi pédagogique à distance a été mis en place dans la mesure des moyens mis à disposition.

Concernant les cotisations perçues par l'EEA au titre des cours dispensés :

- Un suivi pédagogique à distance a été mis en place
- Les cotisations sont dues pour l'année
- Les salaires des agents sont versés intégralement

Les membres du Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

décident qu'un remboursement systématique lié à cette période ne sera pas appliqué. Un avoir pourra être consenti sur la cotisation 2020/2021.

Envoyé en préfecture le 04/06/2020

Reçu en préfecture le 04/06/2020

Affiché le 02/06/2020

ID : 072-257201483-20200519-DEL20201905_3-DE

Les demandes formulées seront étudiées au cas par cas par le conseil syndical de l'EEA à l'issue de la période concernée.

Les critères suivants seront pris en compte (sur justificatifs)

- Discipline : collective / individuelle
- Situation financière liée à l'état d'urgence
- En cas de non réponse des enseignants aux familles
- En cas de non réponse des familles aux enseignants
- Absence de moyen technique

Des critères complémentaires pourront être étudiés par les membres du bureau.

Décision : Adoptée à l'unanimité

FAIT ET DÉLIBÉRÉ, à Arnage le 19 mai 2020
LA PRESIDENTE,
Martine GOUPIL



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du
19 MAI 2020

Convocation du
15/05/2020

L'an deux mille vingt, le 19 Mai à 20 heures, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Madame Martine GOUPIL

Nombre de Membres :
en exercice : **19**
présents : **10**
votants : **15**

Présents : Mme HEULOT, Mme DALMIERES, M. VERNET,
M. REBOUILLEAU, Mme DIEBOLT, Mme HOUYEL,
M. JANOUNY, M. MASSÉ, *Titulaires*
M. LECOQ, suppléant

Affiché le :
2/06/2020

Absent et représenté : M. GALLAND, Mme GERSANT, Mme BONIN, Mme SIOPATHIS, Mme LITOLFF

Absent et excusé :

Absent : Mme JOUNIN, Mme BOUDIER, M. CORRE, M. MENAGER, Mme KOUASSI *Titulaires*
M. BRUNEAUD, M. CHOLET, Mme LEON, Mme LEVEAU,
Mme PEDEMAS, M. GUIBOUT Mme FOUCAULT-
NARBONNE, *Suppléants*

Secrétaire de séance : Mme Carole HEULOT

N° 4

Objet : Calendrier de Fonctionnement de l'EEA - Année scolaire 2020/2021

Madame la Présidente propose de voter le calendrier de fonctionnement de l'Etablissement d'Enseignement Artistique établi comme suit :

**PLANNING DES JOURS DE COURS
RENTREE 2020/2021**

LUNDI

du 14 septembre 2020 au 5 juillet 2021 inclus
(Férié : 5 avril 2021 - Pâques)
(Férié : 24 mai 2021 - Pentecôte)

MARDI

du 15 septembre 2020 au 6 juillet 2021 inclus

Envoyé en préfecture le 04/06/2020

Reçu en préfecture le 04/06/2020

Affiché le 02/06/2020

ID : 072-257201483-20200519-DEL20201905_4-DE

MERCREDI

du 16 septembre 2020 au 30 juin 2021 inclus
(école fermée : 16 septembre 2020 à 12h30 – 24 h auto)
(Férié : 11 novembre 2020 - Armistice)
(école fermée : 9 juin 2021 à 12h30 – 24 h auto)

JEUDI

du 24 septembre 2020 au 1^{er} juillet 2021 inclus
(école fermée : 17 septembre 2020 – 24 h auto)
(Férié : 13 mai 2021 - Ascension)
(école fermée : 10 juin 2021 – 24 h auto)

VENDREDI

du 25 septembre 2020 au 2 juillet 2021 inclus
(école fermée : 18 septembre 2020 – 24 h auto)
(école fermée : 14 mai 2021 – Pont Ascension)
(école fermée : 11 juin 2021 – 24 h auto)

SAMEDI

du 26 septembre 2020 au 3 juillet 2021 inclus
(école fermée : 19 septembre 2020 – 24 h auto)
(école fermée : 15 mai 2021 – Pont Ascension)
(école fermée : 12 juin 2021 – 24 h auto)

L'activité de l'EEA se déroulera jusqu'au 6 juillet 2021

Les dates ci-dessus tiennent compte des vacances scolaires, des journées Education Nationale et des jours fériés

Décision : Adoptée à l'unanimité

FAIT ET DÉLIBÉRÉ, à Arnage le 19 mai 2020
LA PRESIDENTE,
Martine GOUPIL



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du
19 MAI 2020

Convocation du
15/05/2020

L'an deux mille vingt, le 19 Mai à 20 heures, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Madame Martine GOUPIL

Nombre de Membres :
en exercice : 19
présents : 10
votants : 15

Présents : Mme HEULOT, Mme DALMIERES, M. VERNET,
M. REBOUILLEAU, Mme DIEBOLT, Mme HOUYEL,
M. JANOUNY, M. MASSÉ, *Titulaires*
M. LECOQ, suppléant

Affiché le :
2/06/2020

Absent et représenté : M. GALLAND, Mme GERSANT, Mme
BONIN, Mme SIOPATHIS, Mme LITOLFF

Absent et excusé :

Absent : Mme JOUNIN, Mme BOUDIER, M. CORRE, M.
MENAGER, Mme KOUASSI *Titulaires*
M. BRUNEAUD, M. CHOLET, Mme LEON, Mme LEVEAU,
Mme PEDEMAS, M. GUIBOUT Mme FOUCAULT-
NARBONNE, *Suppléants*

Secrétaire de séance : Mme Carole HEULOT

N° 5

Objet : Participation des familles - Année scolaire 2020/2021

Concernant la tarification de l'Établissement d'Enseignement Artistique, Madame la Présidente propose donc de maintenir les modalités de calcul définies précédemment, selon délibération du 9 juin 2005, en fonction des ressources des familles.

L'annexe 1 présente la tarification *Musique Danse et Théâtre* pour les disciplines enseignées, établie selon le quotient familial.

L'annexe 2 présente les modalités de calcul du quotient familial (Q.F.), des abattements, les modalités de paiement, les tranches de Q.F. auxquelles correspondent les tarifs mini et maxi de chaque tranche, ces dernières n'étant pas modifiées, selon l'annexe 1 pour chaque discipline.

Pour rappel, l'inscription à l'EEA comprend la participation aux pratiques collectives qui sont indispensables à la formation du jeune musicien. Elles font partie intégrante des études et répondent aux exigences techniques des cycles.

Envoyé en préfecture le 04/06/2020

Reçu en préfecture le 04/06/2020

Affiché le 02/06/2020

ID : 072-257201483-20200519-DEL20201905_5-DE

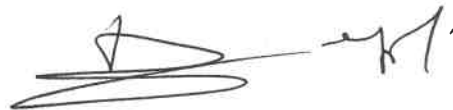
Plusieurs ensembles sont proposés en fonction des inscrits (guitare, cordes ou vents) pour les élèves à partir de la 3^{ème} année de pratique instrumentale.

Des frais d'adhésion d'un montant de 10 € non remboursables sont mis en place depuis le 22 mai 2018. Le paiement, à joindre lors du dépôt de l'inscription, se fera par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Date d'effet : 19/05/2020

**Décision : Adoptée 11 voix POUR
et 4 Abstentions**

FAIT ET DÉLIBÉRÉ, à Arnage le 19 mai 2020
LA PRESIDENTE,
Martine GOUPIL



ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

DJANGO REINHARDT – ANNÉE 2020/2021

Quotient familial = Revenu Brut Global Année N-2 (après abattement de 10 %)

12 x nombre de parts fiscales

Exemple : Disciplines Eveil Musical, Formation Musicale, Atelier Percussions, Orchestres, Chorale enfants – (Ressortissants SIVU)

Quotient Familial			TARIFS 2020/2021 Tarif 1
Mini	Tranches	Maxi	Mini
0	< A ≤	500,99	52 €
501	< B ≤	700,99	62 €
701	< C ≤	900,99	72 €
901	< D ≤	1200,99	82 €
1201	< E ≤	1499,99	92 €
1500	< F		102 €

Frais d'adhésion : 10 € non remboursables par chèque à l'ordre du Trésor Public, lors du dépôt de l'inscription

Abattements : 5 % pour 2 inscriptions (2 du même foyer ou 2 modules)
50 % pour le pratique d'un 2^{ème} instrument ou 2^{ème} Atelier Adulte

Modalités de règlements / Dates de recouvrement :

- ⇒ en une fois : - à la date d'inscription
- ⇒ en trois fois : - 1^{er} tiers par chèque à la date d'inscription
- 2^{ème} tiers : le 15 février 2021 (chèques, espèces, prélèvement)
- 3^{ème} tiers : le 15 mai 2021 (chèques, espèces, prélèvement)
- ⇒ en huit fois : - 1^{ère} mensualité par chèque à la date d'inscription
- puis 7 mensualités par prélèvement du 5/11/2020 au 5/05/2021

Autres modes de règlements :

Bons Temps libres CAF,
Chèques vacances, coupons sport,
Chèques Collèges 72 (dans la limite de 36 €),
Pass Culture et sport lycée (dans la limite de 16 €),
Pass 'Loisirs Coulaines.
PAYFiP (règlement en ligne sans frais, par carte bancaire ou prélèvement unique)

TARIFS ANNUELS – 2020 - 2021
Selon délibération N° 5 du 19 mai 2020

Envoyé en préfecture le 04/06/2020

Reçu en préfecture le 04/06/2020

Affiché le 02/06/2020

ID : 072-257201483-20200519-DEL20201905_5-DE

Tarif à confirmer lors de l'inscription par le secrétariat
Frais d'adhésion de 10 € non remboursables pour chaque dossier d'inscription

MUSIQUE	TARIFS ANNUELS 2020-2021	RESSORTISSANTS SIVU						Le Mans Métropole	Hors Le Mans Métropole
		A	B	C	D	E	F		
TRANCHES		0/300	301/700	701 / 900	901 / 1200	1201 / 1499	>1500		
Tarif 1 - Cours collectifs									
Enfants									
. Eveil musical, Formation Musicale, chorale enfants, Orchestres (Harmonie, Viva corda, cordelettes), Atelier percussions . Ateliers Découverte (pour les ressortissants SIVU uniquement)		52	62	72	82	92	102	151	156
Adultes									
. Atelier chant **									
Tarif 2 - Ateliers									
Enfants et Adultes									
. Musiques actuelles, Musique de chambre, Combo-Jazz, Percussions		52	77	102	127	154	179	232	333
Tarif 3 - Instrument seul									
Enfants Hors Coursus (ayant validé le cycle 2 de Formation Musicale)		82	132	184	234	286	336	515	828
Tarif 4 - Instrument + Formation Musicale et /ou Pratiques Collectives* (orchestres et / ou ateliers)									
1 enfant à 20' ou binôme : 45' et Adultes en binôme : 45'		102	154	204	256	316	368	636	889
Tarif 5 - Instrument ADULTES 30 min (et pratiques collectives*)		219	330	418	531	644	813	916	926
Tarif 6 - Chorale adultes**		88	121	138	146	153	165	187	195
Majoration forfaitaire cycle 2		45	45	45	45	45	45	75	75

* accès à 2 pratiques collectives + Tarif 2 pour toute pratique collective supplémentaire

** Chorale adulte + Atelier chant : Tarif 6 + Tarif 1

TARIFS ANNUELS SIVU (ARNAGE - MULSANNE - RUAUDIN - COULAINES)

DANSE

TRANCHES		Eveil 1h	Initiation 1h	Classique/ Contemporain / Modern Jazz 1h	Classique/ Contemporain / Modern Jazz 1h	Zumba 1h
		4-5 ans	6-7 ans	8-11 ans	12ans et +	Adultes
		D10	D20	D30	D40	D51
0 € à 410 €	G	97 €	122 €	122 €	126 €	68 €
411 € à 710 €	H	138 €	167 €	167 €	171 €	107 €
711 € à 860 €	I	165 €	192 €	192 €	186 €	121 €
> 860 €	J	177 €	203 €	203 €	197 €	159 €

THEATRE

	Eveil 1h15	Initiation 1h30	Cycle I 1h45	Cycle II 2h	Adultes 2h
	8 ans	12-14 ans	15 ans		
	T10	T20	T30	T40	T50
G	103 €	122 €	141 €	160 €	164 €
H	141 €	167 €	194 €	220 €	224 €
I	163 €	192 €	221 €	250 €	254 €
J	172 €	203 €	233 €	264 €	268 €

TARIFS ANNUELS HORS SIVU (LE MANS METROPOLE et SARTHE)

DANSE

TRANCHES		Eveil 1h	Initiation 1h	Classique/ Contemporain / Modern Jazz 1h	Classique/ Contemporain / Modern Jazz 1h	Zumba 1h
		4-5 ans	6-7 ans	8-11 ans	12ans et +	Adultes
		D10 EXT	D20 EXT	D30 EXT	D40 EXT	D50 EXT
0 € à 410 €	G	117 €	142 €	142 €	146 €	126 €
411 € à 710 €	H	158 €	187 €	187 €	191 €	171 €
711 € à 860 €	I	185 €	212 €	212 €	206 €	186 €
> 860 €	J	197 €	223 €	223 €	217 €	197 €

THEATRE

	Eveil 1h15	Initiation 1h30	Cycle I 1h45	Cycle II 2h	Adultes 2h
	8 ans	12-14 ans	15 ans		
	T10 EXT	T20 EXT	T30 EXT	T40 EXT	T50 EXT
G	123 €	142 €	161 €	180 €	184 €
H	161 €	187 €	214 €	240 €	244 €
I	183 €	212 €	241 €	270 €	274 €
J	192 €	223 €	253 €	284 €	288 €

Coût Horaire d'enseignement

Montant moyen annuel traitement chargé : 36 500€ / 52 semaines. Traitement sur 12 mois.
Temps plein / semaine 20h.Face à Face = 35h / semaine soit 1607 h

Coût horaire = (traitement ÷ 52) ÷ 35 soit (36 500 ÷ 52) ÷ 35 = 20€

Coût horaire enseignement = 20 € coût 1h annuelle = 1040€

Soit pour ½ h de cours en face à face : 10€

Charges de fonctionnement :

Supports administratifs :

Montant moyen annuel traitement chargé : 123 400€ / 52 semaines. Traitement sur 12 mois.

Temps plein / semaine 35h.et temps non complet 21h soit 4174 h / an

Soit charge par élève / an = traitement total ÷ nombre d'élèves 123 400 ÷ 500 = 247 € / an

Soit 20,5 € / mois Soit 4,7 € / semaine

Charges à caractère générale :

((70 209€ ÷ 500)÷52)) - ((42 000€÷500)÷52)) = 1,1€ soit 1€ / semaine

Soit total charges 4,7€+1€ = **5,7€ / semaine**

COUT TOTAL :

Coût horaire d'1 H d'enseignement = Coût horaire face à face + charges de fonctionnement

Soit 20€ + 5,7€ = **25,7 € coût 1h annuelle = 1336 €**

Coût horaire d'1/2 H d'instrument = Coût horaire face à face + charges de fonctionnement

Soit 10€ + 5,7€ = **15,7 €**

Exemple : ½ h d'instrument et 1 pratique collective (1h)

(10€ + (10€*2)+ 5,7€) = 35,7 € / semaine soit **1856 € / an**



Documents complémentaires pour information

Peut-on connaître le nombre d'adultes inscrits par commune ? Nombre d'adultes inscrits en cours individuels par commune : 29.

Table with columns: element de base, commune, critere 2 lib, famille rif, cotis t p. Rows list various instrument tariffs and their associated costs and commune assignments.

Chemiré le Gaudin : 1 , Arnage : 14 , Coulaines : 5 , Mulsanne 3 , Raudin : 3 , Le Mans : 3

Pourrait-on avoir le coût réel d'une heure d'instrument réactualisé ?

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du
19 MAI 2020

Convocation du
15/05/2020

L'an deux mille vingt, le 19 Mai à 20 heures, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Madame Martine GOUPIL

Nombre de Membres :
en exercice : **19**
présents : **10**
votants : **15**

Présents : Mme HEULOT, Mme DALMIERES, M. VERNET,
M. REBOUILLEAU, Mme DIEBOLT, Mme HOUYEL,
M. JANOUNY, M. MASSÉ, *Titulaires*
M. LECOQ, suppléant

Affiché le :
2/06/2020

Absent et représenté : M. GALLAND, Mme GERSANT, Mme BONIN, Mme SIOPATHIS, Mme LITOLFF

Absent et excusé :

Absent : Mme JOUNIN, Mme BOUDIER, M. CORRE, M. MENAGER, Mme KOUASSI *Titulaires*
M. BRUNEAUD, M. CHOLET, Mme LEON, Mme LEVEAU,
Mme PEDEMAS, M. GUIBOUT Mme FOUCAULT-
NARBONNE, *Suppléants*

Secrétaire de séance : Mme Carole HEULOT

N° 6

Objet : Location d'instruments

Les membres du Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- ♦ maintiennent le principe de location des instruments de musique selon les modalités de mise à disposition, à savoir :
 - établissement d'un contrat de location avec indication du prix de l'instrument afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur le contrat d'assurance obligatoire à contracter par les parents.
 - location pour une année scolaire
 - en cas d'abandon : - restitution obligatoire de l'instrument
 - pas de remboursement du montant versé
 - suivi des locations par le professeur de l'instrument concerné.
- ♦ fixent le **coût de la location** pour l'année scolaire 2020/2021 à **65,00 €** (hors assurances)
(65,00 € 2019/2020)
- ♦ demandent un chèque de caution à hauteur de 50 % du coût d'achat de l'instrument

- ♦ demandent la remise du règlement de location et du dépôt du chèque de caution par les familles sur rendez-vous à la remise de l'instrument

Envoyé en préfecture le 04/06/2020
Reçu en préfecture le 04/06/2020
Affiché le 02/06/2020
ID : 072-257201483-20200519-DEL20201905_6-DE

Ce tarif contribue à l'entretien des instruments de l'Etablissement d'Enseignement Artistique.

Compte Administratif	2016	2017	2018	2019	Encaisst 2020
Recettes locations aux familles (compte 7083)	1 300 €	1 680 €	1 040 €	1 690 €	845 €
Dépenses entretien instruments (compte 61558)	1 800 €	620 €	2 228 €		

Décision : Adoptée à l'unanimité

FAIT ET DÉLIBÉRÉ, à Arnage le 19 mai 2020
LA PRESIDENTE,
Martine GOUPIA



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du
19 MAI 2020

Convocation du
15/05/2020

L'an deux mille vingt, le 19 Mai à 20 heures, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Madame Martine GOUPIL

Nombre de Membres :
en exercice : 19
présents : 10
votants : 15

Présents : Mme HEULOT, Mme DALMIERES, M. VERNET,
M. REBOUILLEAU, Mme DIEBOLT, Mme HOUYEL,
M. JANOUNY, M. MASSÉ, *Titulaires*

M. LECOQ, suppléant

Affiché le :
2/06/2020

Absent et représenté : M. GALLAND, Mme GERSANT, Mme
BONIN, Mme SIOPATHIS, Mme LITOLFF

Absent et excusé :

Absent : Mme JOUNIN, Mme BOUDIER, M. CORRE, M.
MENAGER, Mme KOUASSI *Titulaires*

M. BRUNEAUD, M. CHOLET, Mme LEON, Mme LEVEAU,
Mme PEDEMAS, M. GUIBOUT Mme FOUCAULT-
NARBONNE, *Suppléants*

Secrétaire de séance : Mme Carole HEULOT

N° 7

Objet : Interventions d'un enseignant auprès du Relais Assistantes Maternelles Parents Enfants (RAMPE) et Multi-accueil de la commune d'Arnage - Année scolaire 2020-2021

La commune d'Arnage souhaite l'intervention d'un Assistant Territorial d'Enseignement Artistique pendant l'année scolaire 2020-2021 auprès du Relais d'Assistantes Maternelles Parents Enfants et Multi-accueil :

- de septembre 2020 à juin 2021

Lieu de l'activité : Multi-accueil d'Arnage

Définition de l'activité et son intérêt dans le « projet global » de l'école

Activité de découverte et d'initiation musicale auprès des enfants du Multi-accueil.
Permettre aux participants d'être sensibilisés à l'univers musical.

Envoyé en préfecture le 04/06/2020

Reçu en préfecture le 04/06/2020

Affiché le 02/06/2020

ID : 072-257201483-20200519-DEL20201905_7-DE

Proposer une Formation Continue envers les assistantes maternelles et les professionnels du Multi-accueil (Travail sur le répertoire, construction d'instruments de musique, pédagogie de l'enfant...)

Aussi convient-il d'établir entre l'EEA et la Commune d'Arnage, une convention définissant les interventions de l'enseignant ainsi que le montant dû pour les prestations assurées.

L' EEA propose de répondre favorablement à cette demande :

- ♦ en autorisant la présidente à signer la convention à venir, définissant les conditions d'intervention et fixant le coût horaire moyen relatif aux agents intervenants (+ 15 % de frais de fonctionnement).

Les interventions se dérouleront selon un calendrier à déterminer soit 20 heures au total.

Décision : Adoptée à l'unanimité

FAIT ET DÉLIBÉRÉ, à Arnage le 19 mai 2020
LA PRESIDENTE,
Martine GOUPIL



PROJET DE CONVENTION

Entre

L'Etablissement d'Enseignement Artistique Django Reinhardt,
ci-dessous désigné EEA Django Reinhardt
représenté par sa Présidente, Madame Martine GOUPIL

d'une part,

Et

La Commune d'ARNAGE,
représentée par son Maire, Monsieur Thierry COZIC

d'autre part,

Objet : interventions d'un enseignant de l'Etablissement d'Enseignement Artistique Django Reinhardt auprès du Relais Assistantes Maternelles Parents Enfants (RAMPE) et Multi-accueil de la commune d'Arnage 2020-2021

Depuis 2006, un enseignant de l'EEA Django Reinhardt intervient auprès des Tout-Petits dans le cadre d'un atelier d'éveil musical.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'un projet élaboré en concertation entre le Directeur de l'Etablissement et la Responsable du Service Petite Enfance. Elle s'intègre dans les objectifs énoncés dans le décret d'août 2000 (2000-762 du 01/08/00) définissant les conditions d'accueil des jeunes enfants, à savoir favoriser le bien-être de l'enfant, susciter la participation des parents et créer du lien entre les différents modes de garde.

Définition de l'activité

↳ Eveil musical et sonore des Tout-Petits fréquentant la Crèche, la Halte-Garderie et le Relais Assistantes Maternelles, Parents et Enfants sous forme d'atelier

↳ Accompagnement des professionnelles de la Petite Enfance (Educatrice de Jeunes Enfants, Auxiliaire de Puériculture, Assistantes Maternelles...) en :

- complétant le répertoire de comptines
- participant au spectacle de Noël

Le conseil propose de répondre favorablement à cette demande selon les modalités suivantes :

↳ Période : de septembre 2020 à juin 2021

↳ Nombre de séances : 10

↳ Durée : 2 h 00

↳ Nombre d'enfants : pas plus de 20 à chaque séance

↳ Lieu : RAMPE Arnage : Maison de l'enfance

↳ Coût d'intervention : 30,60 € TTC / heure

↳ Règlement à réception de la facture

Fait en deux (2) exemplaires, à ARNAGE le

Pour l'EEA Django Reinhardt
La Présidente,
Madame Martine GOUPIL



Pour la Commune d'ARNAGE
Le Maire,
Monsieur Thierry COZIC

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du
19 MAI 2020

Convocation du
15/05/2020

L'an deux mille vingt, le 19 Mai à 20 heures, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Madame Martine GOUPIL

Nombre de Membres : Présents : Mme HEULOT, Mme DALMIERES, M. VERNET,
en exercice : 19 M. REBOUILLEAU, Mme DIEBOLT, Mme HOUYEL,
présents : 10 M. JANOUNY, M. MASSÉ, *Titulaires*
votants : 15 M. LECOQ, suppléant

Affiché le : Absent et représenté : M. GALLAND, Mme GERSANT, Mme
2/06/2020 BONIN, Mme SIOPATHIS, Mme LITOLFF

Absent et excusé :

Absent : Mme JOUNIN, Mme BOUDIER, M. CORRE, M.
MENAGER, Mme KOUASSI *Titulaires*
M. BRUNEAUD, M. CHOLET, Mme LEON, Mme LEVEAU,
Mme PEDEMAS, M. GUIBOUT Mme FOUCAULT-
NARBONNE, *Suppléants*

Secrétaire de séance : Mme Carole HEULOT

N° 8

**Objet : Interventions d'un enseignant auprès du Relais Assistantes Maternelle
Parent-Enfant (RAMPE) de la commune de Mulsanne - Année scolaire
2020-2021**

La commune de Mulsanne souhaite l'intervention d'un Assistant Territorial d'Enseignement Artistique pendant l'année scolaire 2020-2021 auprès du Relais d'Assistantes Maternelles et Halte Garderie :

- de septembre 2020 à juin 2021

Lieu de l'activité : Mulsanne

Définition de l'activité et son intérêt dans le « projet global » de l'école

Activité de découverte et d'initiation musicale auprès des enfants de la Halte Garderie.

Permettre aux participants d'être sensibilisés à l'univers musical.

Proposer une Formation Continue envers les assistantes maternelles et les professionnels de la Halte Garderie (Travail sur le répertoire, construction d'instruments de musique, pédagogie de l'enfant...)

Aussi convient-il d'établir entre l'EEA et la Commune de Mulsanne, une convention définissant les interventions de l'enseignant ainsi que le montant dû pour les prestations assurées, intégré au budget fonctionnement du Syndicat.

L'EEA propose de répondre favorablement à cette demande :

- ♦ en autorisant la présidente à signer la convention à venir, définissant les conditions d'intervention et fixant le coût horaire moyen relatif aux agents intervenants (+ 15 % de frais de fonctionnement).

Les interventions se dérouleront selon un calendrier à déterminer soit 20 heures au total.

Décision : Adoptée à l'unanimité

FAIT ET DÉLIBÉRÉ, à Arnage le 19 mai 2020
LA PRESIDENTE,
Martine GOUPIL



PROJET CONVENTION

Entre

L'Etablissement d'Enseignement Artistique Django Reinhardt,
ci-dessous désigné EEA Django Reinhardt
représenté par sa Présidente, Madame Martine GOUPIL

d'une part,

Et

La Commune de MULSANNE, Service Petite Enfance,
représentée par son Maire, Monsieur Jean-Yves LECOQ

d'autre part,

Objet : interventions d'un enseignant de l'Etablissement d'Enseignement Artistique Django Reinhardt au sein du Service Petite Enfance (Crèche, Halte-Garderie et Relais Assistantes Maternelles Parents Enfants)

Depuis 2006, un enseignant de l'Etablissement d'Enseignement Artistique intervient auprès des Tout-Petits dans le cadre d'un atelier d'éveil musical.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'un projet élaboré en concertation entre le Directeur de l'Etablissement d'Enseignement Artistique et la Responsable du Service Petite Enfance.

Définition de l'activité

- ↳ Eveil musical et sonore des Tout-Petits fréquentant la Crèche, la Halte-Garderie et le Relais Assistantes Maternelles Parents et Enfants sous forme d'atelier
- ↳ Accompagnement des professionnelles de la Petite Enfance (Educatrice de Jeunes Enfants, Auxiliaire de Puériculture, Assistantes Maternelles...) en :
 - complétant le répertoire de comptines
 - participant au spectacle de Noël

Le conseil propose de répondre favorablement à cette demande selon les modalités suivantes :

- ↳ Période : de septembre 2020 à juin 2021
- ↳ Nombre de séances : 10
- ↳ Durée : 2 h 00
- ↳ Nombre d'enfants : pas plus de 20 à chaque séance
- ↳ Lieu : RAMPE Mulsanne
- ↳ Coût d'intervention : 30,60 € TTC / heure

Fait en deux (2) exemplaires, à Arnage le

Pour l'EEA Django Reinhardt
La Présidente,
Madame Martine GOUPIL



Pour la Commune de MULSANNE
Le Maire,
Monsieur Jean-Yves LECOQ

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du
19 MAI 2020

Convocation du **15/05/2020** : L'an deux mille vingt, le 19 Mai à 20 heures, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Madame Martine GOUPIL

Nombre de Membres : Présents : Mme HEULOT, Mme DALMIERES, M. VERNET,
en exercice : 19 M. REBOUILLEAU, Mme DIEBOLT, Mme HOUYEL,
présents : 10 M. JANOUNY, M. MASSÉ, *Titulaires*
votants : 15 M. LECOQ, suppléant

Affiché le : Absent et représenté : M. GALLAND, Mme GERSANT, Mme
2/06/2020 BONIN, Mme SIOPATHIS, Mme LITOLFF
Absent et excusé :
Absent : Mme JOUNIN, Mme BOUDIER, M. CORRE, M.
MENAGER, Mme KOUASSI *Titulaires*
M. BRUNEAUD, M. CHOLET, Mme LEON, Mme LEVEAU,
Mme PEDEMAS, M. GUIBOUT Mme FOUCAULT-
NARBONNE, *Suppléants*

Secrétaire de séance : Mme Carole HEULOT

N° 9

Objet : Interventions d'un enseignant auprès des groupes scolaires de la commune de Mulsanne - Année scolaire 2020-2021

La commune de Mulsanne souhaite l'intervention d'un Assistant Territorial d'Enseignement Artistique pendant l'année scolaire 2020-2021 auprès des élèves de :

- l'école élémentaire Flora TRISTAN du 1^{er} septembre 2020 au 6 juillet 2021
- l'école élémentaire Paul CEZANNE du 1^{er} septembre 2020 au 6 juillet 2021

Une dotation globale horaire de 4H/hebdo sera à répartir selon les demandes.

L'intervention aura lieu en priorité auprès des classes n'ayant pas bénéficié de cette action pendant l'année scolaire 2019/2020.

Contenu du projet : *Ecoute musicale* afin de découvrir d'autres cultures et d'étudier les principes de compositions, la forme des pièces musicales.

Chansons afin d'aborder les différents langages à travers des jeux vocaux, l'improvisation vocale et d'aboutir à de la création de chansons.

Rythmes découverte de nouveaux instruments, de nouvelles matières, pouvant nous conduire vers la fabrication et utilisation de ces derniers pour mettre en place une pièce rythmique qui sera soit issue d'un chant appris au préalable ou entièrement créé par les enfants.

Activité de création

Aussi convient-il d'établir entre l'EEA et la Commune de Mulsanne, une convention définissant les interventions de l'enseignant ainsi que le montant dû pour les prestations assurées.

L'EEA propose de répondre favorablement à cette demande :

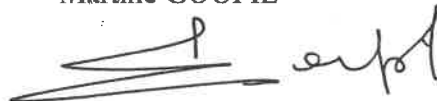
- ♦ en autorisant la présidente à signer la convention à venir, définissant les conditions d'intervention et fixant le coût horaire moyen relatif aux agents intervenants (+ 15 % de frais de fonctionnement).

Décision : Adoptée à l'unanimité

FAIT ET DÉLIBÉRÉ, à Arnage le 19 mai 2020

LA PRESIDENTE,

Martine GOUPIL



PROJET CONVENTION

Entre

L'Etablissement d'Enseignement Artistique Django Reinhardt,
ci-dessous désigné EEA Django Reinhardt
représenté par sa Présidente, Madame Martine GOUPIL

d'une part,

Et

La Commune de MULSANNE,
représentée par son Maire, Monsieur Jean-Yves LECOQ

d'autre part,

Objet : Interventions d'un enseignant L'Etablissement d'Enseignement Artistique Django Reinhardt, au sein des groupes scolaires de Mulsanne

La commune de Mulsanne a souhaité l'intervention d'un enseignant de musique pendant l'année scolaire 2020-2021 auprès des groupes scolaires.

Une dotation globale horaire de 4H/hebdo sera à répartir selon les demandes.

L'intervention aura lieu en priorité auprès des classes n'ayant pas bénéficié de cette action pendant l'année scolaire 2019/2020.

Définition de l'activité

Ecoute musicale afin de découvrir d'autres cultures et d'étudier les principes de compositions, la forme des pièces musicales.

Chansons afin d'aborder les différents langages à travers des jeux vocaux, l'improvisation vocale et d'aboutir à de la création de chansons.

Rythmes découverte de nouveaux instruments, de nouvelles matières, pouvant nous conduire vers la fabrication et utilisation de ces derniers pour mettre en place une pièce rythmique qui sera soit issue d'un chant appris au préalable ou entièrement créé par les enfants.

Le conseil propose de répondre favorablement à cette demande selon les modalités suivantes :

- ↳ Période : du 1 septembre 2020 au 6 juillet 2021
- ↳ Nombre d'heures hebdomadaires : **4 heures**
- ↳ Lieu : - École élémentaire Paul CEZANNE
- École élémentaire Flora TRISTAN
- ↳ Coût d'intervention : **30,60 € TTC / heure**

Fait en deux (2) exemplaires, à ARNAGE le

Pour l'EEA Django Reinhardt
La Présidente
Madame Martine GOUPIL



Pour la Commune de MULSANNE
Le Maire
Monsieur Jean-Yves LECOQ

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du
19 MAI 2020

Convocation du
15/05/2020

L'an deux mille vingt, le 19 Mai à 20 heures, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Madame Martine GOUPIL

Nombre de Membres :
en exercice : **19**
présents : **10**
votants : **15**

Présents : Mme HEULOT, Mme DALMIERES, M. VERNET,
M. REBOUILLEAU, Mme DIEBOLT, Mme HOUYEL,
M. JANOUNY, M. MASSÉ, *Titulaires*
M. LECOQ, suppléant

Affiché le :
2/06/2020

Absent et représenté : M. GALLAND, Mme GERSANT, Mme
BONIN, Mme SIOPATHIS, Mme LITOLFF

Absent et excusé :

Absent : Mme JOUNIN, Mme BOUDIER, M. CORRE, M.
MENAGER, Mme KOUASSI *Titulaires*
M. BRUNEAUD, M. CHOLET, Mme LEON, Mme LEVEAU,
Mme PEDEMAS, M. GUIBOUT Mme FOUCAULT-
NARBONNE, *Suppléants*

Secrétaire de séance : Mme Carole HEULOT

N° 10

Objet : Interventions d'un enseignant auprès des groupes scolaires de la commune d'Arnage - Année scolaire 2020-2021

La commune d'Arnage souhaite l'intervention d'un Assistant Territorial d'Enseignement Artistique pendant l'année scolaire 2020-2021 auprès des élèves de :

- l'école primaire Gérard PHILIPPE du 1^{er} septembre 2020 au 6 juillet 2021 (5h/hebdo)
- l'école primaire Auguste RENOIR du 1^{er} septembre 2020 au 6 juillet 2021 (3h/hebdo)

Une dotation globale horaire de 8H/hebdo sera à répartir selon les demandes.

L'intervention aura lieu en priorité auprès des classes n'ayant pas bénéficié de d'action pendant l'année scolaire 2019/2020.

Contenu du projet : *Ecoute musicale* afin de découvrir d'autres cultures et d'étudier les principes de compositions, la forme des pièces musicales.

Chansons afin d'aborder les différents langages à travers des jeux vocaux, l'improvisation vocale et d'aboutir à de la création de chansons.

Rythmes découverte de nouveaux instruments, de nouvelles matières, pouvant nous conduire vers la fabrication et utilisation de ces derniers pour mettre en place une pièce rythmique qui sera soit issue d'un chant appris au préalable ou entièrement créé par les enfants.

Activité de création

Aussi convient-il d'établir entre l'EEA et la Commune d'Arnage, une convention définissant les interventions de l'enseignant ainsi que le montant dû pour les prestations assurées.

L'EEA propose de répondre favorablement à cette demande :

- ♦ en autorisant la présidente à signer la convention à venir, définissant les conditions d'intervention et fixant le coût horaire moyen relatif aux agents intervenants (+ 15 % de frais de fonctionnement).

Décision : Adoptée à l'unanimité

FAIT ET DÉLIBÉRÉ, à Arnage le 19 mai 2020
LA PRESIDENTE,
Martine GOUPIL



PROJET CONVENTION

Entre

L'Etablissement d'Enseignement Artistique Django Reinhardt,
ci-dessous désigné EEA Django Reinhardt
représenté par sa Présidente, Madame Martine GOUPIL

d'une part,

Et

La Commune d'ARNAGE,
représenté par son Maire, Monsieur Thierry COZIC

d'autre part,

Objet : Interventions d'un enseignant de l'Etablissement d'Enseignement Artistique Django Reinhardt au sein des groupes scolaires d'Arnage.

La commune d'Arnage a souhaité l'intervention d'un enseignant de musique pendant l'année scolaire 2020-2021 auprès des groupes scolaires.

Une dotation globale horaire de 8H/hebdo sera à répartir selon les demandes.

L'intervention aura lieu en priorité auprès des classes n'ayant pas bénéficié d'une action pendant l'année scolaire 2019/2020.

Définition de l'activité

Ecoute musicale afin de découvrir d'autres cultures et d'étudier les principes de compositions, la forme des pièces musicales.

Chansons afin d'aborder les différents langages à travers des jeux vocaux, l'improvisation vocale et d'aboutir à de la création de chansons.

Rythmes découverte de nouveaux instruments, de nouvelles matières, pouvant nous conduire vers la fabrication et utilisation de ces derniers pour mettre en place une pièce rythmique qui sera soit issue d'un chant appris au préalable ou entièrement créé par les enfants.

Le conseil propose de répondre favorablement à cette demande selon les modalités suivantes :

- ↳ Période : du 1er septembre 2020 au 6 juillet 2021
- ↳ Nombre d'heures hebdomadaires : 8 heures
- ↳ Lieu : - École élémentaire Gérard PHILIPPE (5h)
- École élémentaire Auguste RENOIR (3h)
- ↳ Coût d'intervention : **30,60 € TTC / heure**

Fait en deux (2) exemplaires, à ARNAGE le

Pour EEA Django Reinhardt
La Présidente
Madame Martine GOUPIL

Pour la Commune d'ARNAGE
Le Maire
Monsieur Thierry COZIC

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du
19 MAI 2020

Convocation du **15/05/2020** : **L'an deux mille vingt, le 19 Mai à 20 heures**, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Madame Martine GOUPIL

Nombre de Membres : **Présents** : Mme HEULOT, Mme DALMIERES, M. VERNET,
en exercice : **19** M. REBOUILLEAU, Mme DIEBOLT, Mme HOUYEL,
présents : **10** M. JANOUNY, M. MASSÉ, *Titulaires*
votants : **15** M. LECOQ, suppléant

Affiché le : **2/06/2020** **Absent et représenté** : M. GALLAND, Mme GERSANT, Mme BONIN, Mme SIOPATHIS, Mme LITOLFF

Absent et excusé :

Absent : Mme JOUNIN, Mme BOUDIER, M. CORRE, M. MENAGER, Mme KOUASSI *Titulaires*
M. BRUNEAUD, M. CHOLET, Mme LEON, Mme LEVEAU,
Mme PEDEMAS, M. GUIBOUT Mme FOUCAULT-
NARBONNE, *Suppléants*

Secrétaire de séance : Mme Carole HEULOT

N° 11

Objet : **Interventions d'enseignants auprès des groupes scolaires de la commune de Coulaines - Année scolaire 2020-2021**

La commune de Coulaines souhaite l'intervention d'un Assistant Territorial d'Enseignement Artistique pendant l'année scolaire 2020-2021 auprès des élèves des groupes scolaires Camus, Braque et Molière du 1^{er} septembre 2020 au 6 juillet 2021.

Une dotation globale horaire de 16h/hebdo sera à répartir selon les demandes.

Contenu du projet : *Ecoute musicale* afin de découvrir d'autres cultures et d'étudier les principes de compositions, la forme des pièces musicales.

Chansons afin d'aborder les différents langages à travers des jeux vocaux, l'improvisation vocale et d'aboutir à de la création de chansons.

Rythmes découverte de nouveaux instruments, de nouvelles matières, pouvant nous conduire vers la fabrication et utilisation de ces derniers pour mettre en place une pièce rythmique qui sera soit issue d'un chant appris au préalable ou entièrement créé par les enfants.

La commune de Coulaines souhaite l'intervention d'Assistants Territoriaux d'Enseignement Artistique pendant l'année scolaire 2020-2021 auprès des élèves des groupes scolaires du 1^{er} septembre 2020 au 6 juillet 2021, afin de participer aux activités TAP, vu la dotation globale de 5h/hebdo à répartir selon les demandes.

Aussi convient-il d'établir entre l'EEA et la Commune de Coulaines, les conventions définissant les interventions des enseignants ainsi que le montant dû pour les prestations assurées.


L'EEA propose de répondre favorablement à cette demande :

- ♦ en autorisant la présidente à signer la convention à venir, définissant les conditions d'intervention et fixant le coût horaire moyen relatif aux agents intervenants (+ 15 % de frais de fonctionnement).

Décision : Adoptée à l'unanimité

FAIT ET DÉLIBÉRÉ, à Arnage le 19 mai 2020

LA PRESIDENTE,
Martine GOUPIL

PROJET CONVENTION

Entre

L'Etablissement d'Enseignement Artistique Django Reinhardt,
ci-dessous désigné EEA Django Reinhardt
représenté par sa Présidente, Madame Martine GOUPIL

d'une part,

Et

La Commune de COULAINES,
représentée par son Maire, Monsieur Christophe ROUILLON

d'autre part,

Objet : Interventions d'enseignants de l'Etablissement d'Enseignement Artistique Django Reinhardt au sein des groupes scolaires de Coulaines.

La commune de Coulaines a souhaité l'intervention d'enseignants de musique pendant l'année scolaire 2019-2020 auprès des groupes scolaires.

Une dotation globale horaire de 16H/hebdo sera à répartir selon les demandes (Classes)

Une dotation globale horaire de 5H/hebdo sera à répartir selon les demandes (Activités TAP)

L'intervention aura lieu en priorité auprès des classes n'ayant pas bénéficié d'une action pendant l'année scolaire 2019/2020.

Définition de l'activité

Ecoute musicale afin de découvrir d'autres cultures et d'étudier les principes de compositions, la forme des pièces musicales.

Chansons afin d'aborder les différents langages à travers des jeux vocaux, l'improvisation vocale et d'aboutir à de la création de chansons.

Rythmes découverte de nouveaux instruments, de nouvelles matières, pouvant nous conduire vers la fabrication et utilisation de ces derniers pour mettre en place une pièce rythmique qui sera soit issue d'un chant appris au préalable ou entièrement créé par les enfants.

Le conseil propose de répondre favorablement à cette demande selon les modalités suivantes :

- ↳ Période : du 1^{er} septembre 2020 au 6 juillet 2021
- ↳ Nombre d'heures hebdomadaires : **21 heures**
- ↳ Lieu : - Groupe scolaire Molière
- Groupe scolaire Camus
- Groupe scolaire Braque
- ↳ Coût d'intervention : **30,60 € TTC / heure**

Fait en deux (2) exemplaires, à ARNAGE le

Pour EEA Django Reinhardt
La Présidente
Madame Martine GOUPIL



Pour la Commune de COULAINES
Le Maire
Monsieur Christophe ROUILLON

**Etablissement d'Enseignement Artistique
Django Reinhardt**

L'Eolienne – 67 rue des Collèges
72230 ARNAGE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS**

**Séance du
19 mai 2020**

Convocation du
15/05/2020

Nombre de Membres :
en exercice : 19
présents : 10
votants : 15

L'an deux mille vingt, le 19 Mai à 20 heures, les membres du Conseil Syndical de l'Etablissement d'Enseignement Artistique, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la Présidence de Madame Martine GOUPIL

Présents : Mme HEULOT, Mme DALMIERES, M. VERNET, M. REBOUILLEAU, Mme DIEBOLT,
Mme HOUYEL, M. JANOUNY, M. MASSÉ, *Titulaires*

M. LECOQ, suppléant

Absent et représenté : M. GALLAND, Mme GERSANT, Mme BONIN, Mme SIOPATHIS,
Mme LITOLFF

Absent et excusé :

Absent : Mme JOUNIN, Mme BOUDIER, M. CORRE, M. MENAGER, Mme KOUASSI *Titulaires*
M. BRUNEAUD, M. CHOLET, Mme LEON, Mme LEVEAU, Mme PEDEMAS, M. GUIBOUT Mme
FOUCAULT-NARBONNE, *Suppléants*

Secrétaire de séance : Mme Carole HEULOT

N° 12

Objet : **Tableau des Emplois Permanents**

Suivant le tableau ci-dessous, Madame la Présidente propose de procéder à la :

Fonction	Suppression				Création				
	Grade	Nombre	Quotité	Date	Fonction	Emploi ouvert aux grades de :	Nombre	Quotité	Date
Néant					Clarinette	AEAP1 AEAP2	1	2h	01/09/2020
Violon	AEAP1 AEAP2	1	8h30	01/09/2019	Violon	AEAP1 AEAP2	1	6h	01/09/2020
Chant	AEAP1 AEAP2	1	1h30	01/09/2019	Chant	AEAP1 AEAP2	1	1h	01/09/2020
Accordéon	AEAP1 AEAP2	1	2h	01/09/2019	Accordéon	AEAP1 AEAP2	1	1h	01/09/2020
Flûte Traversière	AEAP1 AEAP2	1	6h45	01/09/2019	Flûte Traversière	AEAP1 AEAP2	1	6h	01/09/2020
Guitare Basse	AEAP1 AEAP2	1	1h30	01/09/2019	Guitare Basse	AEAP1 AEAP2	1	1h	01/09/2020
Néant					Intervention en Milieu Scolaire	AEAP1 AEAP2	1	3h	01/02/2020
Néant					Secrétariat - Communication	AA	1	21h	01/02/2020
Néant					Violon	AEAP1 AEAP2	1	8h30	01/09/2019
Néant					Chant	AEAP1 AEAP2	1	1h30	01/09/2019
Néant					Accordéon	AEAP1 AEAP2	1	2h	01/09/2019

Néant					Percussions	AEAP1	1	6h	01/09/2019
						AEAP2			
Néant					Accompagnement Danse	AEAP1	1	8h15	01/09/2019
						AEAP2			
Néant					Accompagnement Danse	AEAP1	1	4h15	01/09/2019
						AEAP2			
Néant					Accompagnement Danse	AEAP1	1	2h	01/09/2019
						AEAP2			
Néant					Accompagnement Danse	AEAP1	1	2h	01/09/2019
						AEAP2			
Néant					Danse Modern Jazz	AEAP1	1	10h	01/09/2019
						AEAP2			
Néant					Trompette	AEAP1	1	2h	01/09/2019
						AEAP2			
Néant					Guitare électrique / Folk	AEAP1	1	7h	01/09/2019
						AEAP2			
Néant					Guitare électrique / Folk	AEAP1	1	2h	01/09/2019
						AEAP2			
Néant					Saxophone	AEAP1	1	3h	01/09/2019
						AEAP2			
Néant					Théâtre	AEAP1	1	5h	01/09/2019
						AEAP2			
Néant					Trombone	AEAP1	1	0h30	01/09/2019
						AEAP2			
Néant					Flûte Traversière	AEAP1	1	6h45	01/09/2019
						AEAP2			

Néant	Trompette	AEAP2	1	1h	21/09/2017
		AEAP1			
		AEA			
Néant	Saxophone	AEAP2	1	1h	21/09/2017
		AEAP1			
		AEA			
Néant	Guitare basse	AEAP2	1	1h	03/07/2017
		AEAP1			
		AEA			
Néant	Chef de Chœur	AEAP2	1	1h30	3/07/2017
		AEAP1			
		AEA			
Néant	Violon	AEAP2	1	2h	3/07/2017
		AEAP1			
		AEA			
Néant	Violoncelle	AEAP2	1	10h	3/07/2017
		AEAP1			
		AEA			
Néant	Alto	AEAP2	1	TC	3/07/2017
		AEAP1			
		AEA			
Néant	Guitare	AEA	1	10h	3/07/2017
		AEAP2			

Néant					Piano	AEAP1	1	10h	3/07/2017
						AEA			
						AEAP2 AEAP1			
Néant					Intervention Milieu Scolaire et Formation Musicale	AEA	1	10h	3/07/2017
						AEAP2			
						AEAP1			
Néant					Formation Musicale	AEA	1	3h	3/07/2017
						AEAP2			
						AEAP1			
Néant					Musiques Actuelles	AEA	1	2h	3/07/2017
						AEAP2			
						AEAP1			
Néant					Chant	AEA	1	1h	3/07/2017
						AEAP2			
						AEAP1			
Néant					Accompagnateur	AEA	1	2h	9/06/2016
						AEAP2			
						AEAP1			
Enseignant Chant					Enseignant Chant	AEA	1	2h	9/06/2016
						AEAP2			
						AEAP1			
Néant					Enseignant Arts Plastiques	AEA	1	2h	4/06/2015
						AEAP2			
						AEAP1			

Envoyé en préfecture le 04/06/2020

Reçu en préfecture le 04/06/2020

Affiché le 02/06/2020

ID : 072-257201483-20200519-DEL20201905_12-DE

Secrétaire comptable	AA1	1	35h	1/12/2008	Secrétaire comptable	AAP2	1	TC	1/12/2014
Néant					Direction	PEA	1	TC	18/06/2013
Néant					Enseignant Formation Musicale	AEA			
						AEAP2	1	5h	18/06/2013
						AEAP1			
Néant					Chef de Chœur	AEA			
						AEAP2	1	2h	18/06/2013
						AEAP1			
Néant					Enseignant Théâtre	AEA			
						AEAP2	1	2h	18/06/2013
						AEAP1			
Néant					Enseignant Danse Modern Jazz	AEA			
						AEAP2	1	10h	18/06/2013
						AEAP1			
Néant					Enseignant Danse Classique	AEA			
						AEAP2	1	2h	18/06/2013
						AEAP1			
Néant					Enseignant Danse Contemporaine	AEA			
						AEAP2	1	2h	18/06/2013
						AEAP1			
Néant					Enseignant Guitare	AEA			
						AEAP2	1	2h	18/06/2013
						AEAP1			
Néant					Enseignant Percussions	AEA			
						AEAP2	1	2h	18/06/2013

Néant						Enseignant Piano	AEAP1	1	2h	18/06/2013
							AEA			
							AEAP2			
Néant						Enseignant Intervention en Milieu scolaire	AEAP1	1	2h	18/06/2013
							AEA			
							AEAP2			
Enseignant Guitare	ATEA	1	13h45	14/09/2012		Enseignant Guitare et Formation Musicale	AEA	1	20 h	15/09/2012
							AEAP2			
							AEAP1			
Enseignant Percussions	ATSLA	1	7h	14/09/2012		Enseignant Percussions	AEA	1	10h	15/09/2012
							AEAP2			
							AEAP1			
Enseignant Flûte Traversière	ATSEA	1	4h	14/09/2012		Enseignant Flûte Traversière, Eveil Musical et IMS	AEA	1	6h	15/09/2012
							AEAP2			
							AEAP1			
Enseignant Violon et Formation Musicale	ATSEA	1	10h	14/09/2012		Enseignant Violon	AEA	1	4h30	15/09/2012
							AEAP2			
							AEAP1			
Enseignant Clarinette	ATEA	1	3h	15/09/2012		Enseignant Clarinette	AEA	1	3h	15/09/2012
							AEAP2			
							AEAP1			
Enseignant Guitare électrique	ATEA	1	2h	15/09/2012		Enseignant Guitare électrique	AEA	1	2h	15/09/2012
							AEAP2			
							AEAP1			

Envoyé en préfecture le 04/06/2020

Reçu en préfecture le 04/06/2020

Affiché le 02/06/2020

ID : 072-257201483-20200519-DEL20201905_12-DE

Néant								AEA	1	4h	15/09/2012
								AEAP2	1	4h	15/09/2012
Néant								AEAP2	1	2h	15/09/2012
								AEAP1	1	2h	15/09/2012
Néant								AEAP2	1	2h30	15/09/2012
								AEAP1	1	2h30	15/09/2012
Néant								AEA	1	0h30	15/09/2012
								AEAP2	1	0h30	15/09/2012
Néant								AEAP2	1	5h45	15/09/2012
								AEAP1	1	5h45	15/09/2012
								AEA			
								AEAP2	1	TC	21/10/2011
								AEAP1			
Accroissement temporaire d'Activité autorisation pour l'année 2019											
								Secrétariat			
								Adjoint Administratif	1	35h	01/06/2019

Décision : Adoptée à l'unanimité

FAIT ET DÉLIBÉRÉ, à Arnage le 19 mai 2020
LA PRESIDENTE,
Martine GOUPIL

